



Lycée Français International Henri Matisse
P.B 2516Moroni Union des Comores
Tel(269) 773 52 20 / 328 52 20
Année scolaire 2023-2024



Conseil d'École du mardi 14 novembre 2023 15h10-17h10

Personnes présentes :

- Provisoire : Annick Leoni
- Directeur : Nicolas Gaudillier
- Enseignants : CharaffaneKamaria (MS), Rachika Saïd Mohammed (GS), Alloui Nathalie (GS CP), Bardin Bérengère (CP CE1), Tayon Delphine(CE1), Blaszczyk Mélanie (CE2), Hamadi Anfyate (CE2 CM1), Lelias Bernard (CM1 CM2), Beziz Teresa (CM2), El-Kadafi Boinariziki (professeur de langue)
- Représentants des parents d'élèves délégués : Anli Bérengère, Mikkidadi Abdillahi, Mze Najmat, Mohammed Nasub, Abderemane Nasrine, Tourqui Chams-Eddine
- Asem : Hatouoi Soilihi
- Excusées : Mme Lazon (IEN), Mme Assoumani Hazna (TPS-PS-MS)
- Secrétaire de séance : Mélanie Blaszczyk et Nicolas Gaudillier

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil d'école n°3 en date du 22 juin 2023
2. Changement de nom de l'établissement
3. Elections des représentants de parents d'élèves
4. Vote électronique pour les élections au conseil d'école à la rentrée prochaine.
5. Règlement intérieur de l'école, charte de la Laïcité et charte informatique.
6. Constat d'effectif et organisation pédagogique et plan de formation continue
7. Homologation
8. Perspective d'aménagement du temps scolaire rentrée 2024-2025
9. Sureté et sécurité
10. Evaluations Nationales CP, CE1 et CM1
11. Prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)
12. Projets de l'année
13. Questions diverses :

1. Approbation du PV du conseil n°3 en date du 22 juin 2023. Approuvé à l'unanimité

Dans ce PV, il était convenu d'aborder la question du matériel scolaire et notamment le matériel demandé pour la rentrée des classes. Une commission « fourniture scolaire » se réunira avec des représentants de parents, des enseignants du primaire et du collège ainsi que les fournisseurs. Cette commission se réunira en amont des commandes.

Parents - Commission fournitures scolaires (il était question d'en faire un ordre du jour et non une question abordée en question diverses).

Le directeur répond que le conseil d'école n°2 paraît plus adapté pour aborder ce sujet. Les informations en notre possession seront plus importantes pour préparer la rentrée.

Parents - Est-ce que ce ne sera pas trop tard ?

Mme Leoni précise que la commission pourra se réunir en amont du conseil d'école. La constitution de cette commission pourra être abordée en conseil d'établissement.

2. Changement de nom de l'établissement.

Lors de deux Assemblées générales qui se sont réunies les 19 janvier 2023 et 24 juin 2023, l'école française Henri Matisse est devenue le Lycée français Henri Matisse et enfin le Lycée Français International Henri Matisse. C'est donc ce nom qui doit être désormais être utilisé.

3. Elections des représentants des parents d'élèves :

Lors des élections du 13 octobre dernier, de nouveaux représentants de parents délégués ont été élus pour représenter les parents de l'école.

Nous sommes ravis d'accueillir de nouveaux et d'anciens parents délégués. Nous remercions les parents délégués pour le travail qu'ils ont réalisé et nous espérons travailler main dans la main avec la nouvelle équipe dans l'intérêt des élèves.

287 électeurs étaient inscrits pour ce scrutin

97 ont voté.

32 bulletins nuls et/ou blancs (beaucoup de ratures ou de noms entourés).

Rappel, le courriel pour joindre les parents d'élèves est : parents.matisse269@gmail.com

4. Vote électronique

Proposition de voter pour que les élections des représentants des parents d'élèves à la rentrée prochaine se fasse par un vote électronique.

Cela permettrait de simplifier les procédures, les temps de dépouillement et l'utilisation de papier. Si le conseil d'école le vote, nous le proposerons au conseil d'établissement.

Jusqu'à maintenant, il n'y avait pas de loi pour encadrer ce vote au niveau de Pronote. A partir de la rentrée 2024, ce sera possible.

Pour : 14

Contre 0

Abstention : 1

Parents - Pronote primaire est-il utilisé au primaire ?

M. Gaudillier précise que les usages sont à développer, une formation est d'ailleurs prévue à ce sujet pour les enseignants.

5. Règlement intérieur de l'école, charte de la Laïcité et charte informatique :

Nous avons distribué tardivement le règlement intérieur de l'école ainsi que la charte de la laïcité et la charte informatique. L'ensemble a été mis dans un cahier de liaison. Ces documents ont été présentés de manières différentes aux élèves en fonction de leur âge.

Ce cahier de liaison peut servir également à la communication des parents d'élèves délégués.

6. Constat d'effectif, organisation pédagogique et plan de formation continue :

A la date du 10/11/2023, voici les effectifs et les répartitions des classes.

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Mme Assoumani	2	14	6							22
Mme Charaffane			23							23
Mme Said Mohamed				26						26
Mme Alloui				6	19					25
Mme Bardin					17	9				26
Mme Tayon						26				26
Mme Blaszczyk							24			24
Mme Hamadi							8	14		22

M. Lelias								11	12	23
Mme Beziz									24	24
Total	2	14	29	32	36	35	32	25	36	241

Répartition pédagogique : elle a été conforme à ce que les enseignants avaient décidé fin juin avec l'ouverture de la dixième classe. La moyenne par classe est de 24 élèves en moyenne ce qui correspond à de très bonnes conditions d'enseignement.

Il a été choisi au mois de septembre, compte tenu du faible nombre d'élèves de petites sections inscrits dans l'école, d'attribuer également des élèves de moyenne section à la classe de PS. Cette décision a pu être mal comprise par les parents mais elle était nécessaire. Nous n'avons pas eu d'arrivée échelonnée de petites sections comme nous l'espérons.

Pour pallier cette séparation des MS, les enseignants ont mis en place dès le mois d'octobre des échanges de service et un travail d'harmonisation est en cours pour les progressions.

L'équipe enseignante est composée de 23 personnes :

- Mme Assoumani Hazna: classe de TPS-PS-MS et Mme Touma Zoubeir ASEM
- Mme Charaffane Kamaria: classe de MS et Mme Rehema Mikidadi ASEM
- Mme Rachika Said Mohamed : classe de GS et Mme Hatouoi Soihili ASEM
- Mme Alloui Nathalie : classe de GS/CP et Mme Ali Ben Ali Nadia ASEM
- Mme Bardin Bérengère : classe de CP/CE1
- Mme Tayon Delphine : classe de CE1
- Mme Blaszczyk Mélanie : classe de CE2 et Mme Rasoamiamanana AESH
- Mme Hamadi Anfyate : classe de CE2/CM1 et Mme Ahamada AESH
- M. Lelias Bernard : classe de CM1/CM2 et Mme Abdallah AESH
- Mme Beziz Teresa : classe de CM2

- M. El Kadafi Boinariziki: professeur de langue anglaise et shikomori
- M. Saïd : professeur de langue shikomori en cycle 3
- M. Hamidou Housni: professeur de langue anglaise en EMILE

- Mme Badiria Said Boana: documentaliste
- Mme Nassuhati Ali Achirafi: enseignante remplaçante
- Mme Grolier Cynthia : enseignante remplaçante

L'enseignement des langues auprès des élèves :

	Heure de Français	Heure(s) Shikomori	Heure(s) Anglais	Heure(s) Anglais EMILE	Total heure semaine
Cycle 1	23h30	1	1	0	25h30
Cycle 2	22h00	1h30 (2 X 45 min)	1h30 (2X 45 min)	18h/année soit 1 h/semaine	25h30
Cycle 3	22h00	1h30 (2 X 45 min)	1h30 (2X 45 min)	18h/année soit 1 h/semaine	25h30

- M. El-Kadafi intervient auprès de tous les élèves de l'école de TPS à CM2. Il intervient également en shikomori pour les cycles 2 à raison de 1h30 par semaine sur deux créneaux.

- Les cycles 3 bénéficient de l'intervention de M. Said.
- Les cycles 2 et 3 bénéficient de l'intervention conjointe de l'enseignant de la classe et de M. Housni dans le cadre de l'EMILE (enseignement d'une matière intégrée à une langue étrangère).
- Les enseignantes de maternelle enseignent le shikomori auprès de leurs élèves.

Parents - L'adjectif international est-il vraiment adapté ? Fait-on assez d'anglais ?

M. Gaudillier précise que le niveau d'anglais est encore à améliorer, plusieurs réflexions et projets sont en préparation. Il rappelle également que la pratique de la langue anglaise est peu développée dans la société comorienne.

Formation continue :

Depuis le début de l'année, Mmes Charaffaine, Tayon, Rackika, Bardin, Alloui, Assoumani ont bénéficié d'une formation soit en présentiel (sur place avec une formation en Visio conférence) soit en distanciel. Dans l'année scolaire, chaque enseignant partira une fois à Madagascar pour effectuer un stage en présentiel et chaque enseignant aura une formation à distance. Ces formations se font sur le temps scolaire. La mise à jour de ses connaissances fait partie du travail de l'enseignant.

Pour compléter cette formation continue, deux missions AEFE pour le primaire et le secondaire seront organisées dans l'année. Un ou plusieurs formateurs viendront à Moroni sur le thème des sciences (à la fin du mois de novembre) et à propos de la politique des langues dans la deuxième partie de l'année scolaire.

Parents - Quel est le profil des nouveaux arrivants ?

La quasi-totalité des derniers arrivants viennent de France. Les nouveaux arrivants sont importants dans le secondaire (ils sont probablement là pour les excellents résultats obtenus par l'établissement). Au primaire, 153 élèves sont de nationalités française ou franco-comorienne (63%), 75 sont de nationalité comorienne (31%) et 17 d'autres nationalités (6%).

Parents - Quelles sont les raisons avancées par les parents ayant quitté l'établissement ?

Le secrétariat demande systématiquement les raisons du départ. Sur les 36 dernières radiations depuis juin 2023 :

- i. 28 élèves sont partis pour un retour en France.
- ii. 4 élèves sont partis pour un regroupement familial
- iii. 1 élève est parti pour un déménagement dans un autre pays
- iv. 1 élève est parti pour une urgence médicale
- v. 1 élève est parti pour des raisons financières
- vi. 1 élève est parti pour une difficulté d'apprentissage (besoin de spécialistes dans le domaine du paramédical)

Parents - Quelle est la valeur ajoutée de cet établissement ?

Le directeur explique que les résultats aux examens, la formation des enseignants, l'équivalence des formations, des diplômes, le respect des cadres définis par l'homologation du Lycée et le nombre d'élèves par classe sont quelques-unes de ces raisons. Les équivalences notamment facilitent les déménagements en France ou d'autres pays.

Les enseignants précisent que le contenu des apprentissages, la place de l'erreur, la place de l'enfant au centre des apprentissages, l'évaluation par compétences, la richesse des projets menés à l'école, le matériel et les infrastructures sont également les raisons de la valeur ajoutée.

7. Homologation :

Le lycée Français International Henri Matisse est homologué par l'éducation nationale de la TPS à la terminale jusqu'à juillet 2025. Qu'est-ce que cela veut dire ?

L'homologation des établissements d'enseignement français à l'étranger est la procédure par laquelle, en accord avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et l'AEFE, le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse atteste et reconnaît que des établissements scolaires situés à l'étranger dispensent un enseignement conforme aux principes, aux programmes et à l'organisation pédagogique du système éducatif français.

Pour l'homologation, il faut respecter les 6 principes suivants :

- Principes, programmes et valeurs du système éducatif français
- Place et maîtrise de la langue française
- Politique linguistique plurilingue
- Personnels qualifiés et régulièrement formés
- Évaluations, préparation et passation des examens français
- Existence de locaux et équipements adaptés aux exigences pédagogique

Le changement du rythme scolaire a été à nouveau demandé par la dernière mission de l'agence qui est venue aux Comores. Cette mission indiquait que la journée continue n'était pas adaptée au rythme de l'élève. Le constat de la difficulté de concentration en fin de matinée est également partagé par les enseignants. Un non changement des rythmes pourrait être un frein à l'homologation prochaine.

Parents - Est-ce que les Comores sont un cas isolé ?

Le directeur répond que les journées continues tendent à disparaître dans la zone océan indien. Mme Leoni précise que la perte de vigilance à cause du rythme scolaire équivaut à une perte de 2 ans si on le reporte sur la scolarité totale.

Parents - Est-ce que les parents délégués peuvent avoir ce rapport avec les préconisations de l'Inspectrice ?

M. Gaudillier précise qu'il a découvert le problème et les préconisations de l'Inspectrice dans les compte-rendu des conseils d'école.

Les parents signalent qu'il y a un problème de transparence, les parents n'ont pas de rapports de visite de l'Inspectrice. Est-ce une obligation ou une préconisation ? Si c'est une obligation, il faudra faire les aménagements adaptés.

Mme Leoni relit le rapport en question, il est stipulé « ce point interroge fortement l'homologation ». M. Gaudillier rappelle que cette journée d'école continue est difficile pour les élèves et qu'en fin de journée ils sont épuisés. Bien entendu, ce changement de rythme scolaire imposera des modifications importantes, notamment au niveau des climatisations. La Directrice Administrative et financière annonce que les climatisations sont en train d'être achetées, nous sommes dans l'attente de la signature. Il y aura une climatisation par classe.

Les parents demandent que nous avertissions les parents des risques et des conséquences de la perte d'homologation.

8. Perspective d'aménagement du temps scolaire rentrée 2024-2025

Changer les rythmes scolaires sera un incontournable. Des sondages avaient été faits et menés il y a deux ans. C'est une décision du conseil d'école qui a des conséquences sur l'ensemble du fonctionnement de l'école : organisation des surveillances, cantine, temps de travail du personnel. Les conséquences sont multiples.

Parents - Comment faire pour les parents qui travaillent et qui ne peuvent pas mettre leur enfant à la cantine.

M. Gaudillier répond que de nouveaux usages seront à inventer, par exemple rendre la lunch-box possible. M. Gaudillier précise que certains parents ont fait remonter que cela leur permettrait de trouver un emploi.

Exemple de la proposition qui avait été faite en janvier 2023 :

Jours	Horaires matin	Horaires après-midi
Lundi	7h30-11h00	13h00-15h40
Mardi	7h30-11h00	13h00-15h40

Mercredi	7h30-11h00	
Jeudi	7h30-11h00	13h00-15h40
Vendredi	7h30-11h00	

Un parent fait remarquer qu'il a entendu que la qualité des repas servis à la cantine laissait à désirer.

Mme Leoni indique que les parents sont invités à venir manger à la cantine. M. Gaudillier ajoute qu'il fréquente la cantine régulièrement (pour contrôler la prise en charge des élèves du primaire qui participent aux activités périscolaires et qui déjeunent à la cantine), la qualité des repas est bonne mais la variété est encore à améliorer.

Parents - Qu'est-ce qui serait proposé pour l'enchaînement du repas et des activités sur la pause méridienne ?

M. Gaudillier précise que c'est un sujet compliqué, qu'il faut y réfléchir en amont et chercher ensemble les meilleures solutions.

Parents - La cantine risque d'avoir des conséquences financières pour les parents.

Mme Leoni précise que les bourses scolaires (quand les familles sont éligibles) prennent en compte la demi-pension.

Parents - Peut-on accueillir les enfants dans la cour d'accueil le matin sous surveillance de l'infirmière et de la responsable BCD avant 7h20 ?

Pour les parents, cela permettrait d'éviter le regroupement des parents devant les grilles de l'école.

M. Gaudillier répond que le temps de présence des élèves à l'école sera encore plus important et risque de renforcer la fatigue en fin de matinée.

9. Sureté et sécurité

S'entraîner aux risques : 3 exercices ont été réalisés depuis la rentrée :

- > exercice d'écoute (permet de reconnaître les différentes sonneries qui existent)
- > exercice de confinement : il s'est déroulé le 7/11.
- > exercice d'évacuation : il a eu lieu le 14/11.
- > PPMS : L'établissement avec les services de l'ambassade rédige chaque année un PPMS qui regroupe l'ensemble des procédures d'urgence : urgence climatique, urgence volcanique, urgence politique...

Sécurité aux abords de l'école :

- > Les entrées, les sorties : depuis l'année dernière, les entrées et sorties se font au même endroit. Le constat est que la rentrée de tous les élèves se fait rapidement, sans bousculade. La proviseure et le directeur sont à l'entrée chaque matin. Les grilles se ferment à 7h30.

Les parents constatent que les conditions d'accueil devant l'établissement ne sont pas satisfaisantes. Est-il possible de faire entrer les enfants à des entrées différentes ?

Mme Leoni précise que le PPMS a été modifié sur demande de l'AEFE. Plusieurs essais ont été faits. Il en est ressorti qu'il ne fallait qu'un seul endroit d'entrée et de sortie. Il sera mis en place prochainement un système de carte pour contrôler l'entrée des adultes dans l'établissement.

Parents - Serait-il possible d'entrer 5 minutes plus tôt ?

Le temps de classe des enseignants commence à 7h20, changer les horaires impliquerait de changer leur emploi du temps.

Parents - Serait-il possible de voir avec l'APE pour faire une garderie le matin ou en fin de journée ?

Le directeur précise que ce service peut être mis en place mais il faut du temps et il faut que ce service soit pensé avec les changements à venir.

Les parents précisent que l'APE pourrait le mettre en place avec un prestataire.

Mme Leoni indique que cette activité se passant à l'intérieur de l'établissement, il faut un cadre bien défini.

Parents - Décalage entre la sonnerie et l'ouverture des portes.

Nous essayons d'être le plus ponctuel possible mais nous ferons au mieux pour éviter ces décalages.

Le mur d'enceinte vers la maternelle :

Il a été bouché en grande partie pendant les vacances. Les deux derniers mètres devaient l'être en fin de semaine dernière, ils le seront prochainement. Des projets de classe permettront de rendre beau ce mur.

La surveillance des adultes rentrant dans l'école : c'est un souci récurrent.

Un grand nombre de parents circulent encore dans l'établissement, notamment au moment des activités périscolaires. Les parents arrivent souvent en avance ou en retard pour les activités, la surveillance des enfants et des adultes est compliquée.

Les parents n'ont pas le droit de circuler seuls dans l'établissement.

Parents - Il faudrait rappeler les règles au moment de l'inscription.

M. Gaudillier précise que les inscriptions pour les activités périscolaires sont faites par Marie France à l'intendante, il faut effectivement qu'elle rappelle les règles pour amener et venir récupérer les élèves.

La route devant l'école, le rond-point vers l'IFERE.

Des parents nous ont alerté sur ce danger qui a été clairement identifié. Au niveau du rond-point entre le LFIHM et l'école IFERE, de nombreux gros trous se trouvent dans la chaussée. Les véhicules qui roulent sur le trottoir pour éviter les trous, risquent de percuter les piétons qui sont nombreux à cet endroit. Un rendez-vous avec Monsieur le maire a été pris à ce sujet le jeudi 15 novembre.

Une autre difficulté est la circulation devant l'établissement et les voitures qui se garent en gênant la circulation.

Parents - Un responsable de la police municipale a été contacté, c'est lui qui avait suggéré de se garer en épi. Il a proposé de placer des agents à différents endroits. La police municipale s'est même proposée de boucher les trous mais elle attendait que l'école fasse une demande officielle.

M. Gaudillier répond qu'un gendarme, commandant de la gendarmerie a été contacté par rapport à la présence d'agents pour faciliter la circulation.

Sécurité dans l'établissement :

- Le nombre de personnes en surveillance pendant les récréations a été augmenté.
- Les toilettes de l'élémentaire ont été entièrement rénovées, avec la pose de 2 douchettes. Une personne de service surveille et assure la propreté de ces toilettes à chaque récréation.
- Les activités périscolaires : pour assurer une surveillance optimale des élèves du début à la fin de leur activité, un référent des activités périscolaires a été recruté, en parallèle une offre de recrutement pour ce poste est parue en début de semaine.
- Le harcèlement scolaire : différents projets et des formations ciblées auront lieu pour le personnel. Un protocole de prise en charge de ces situations existe déjà.

Parents - Quelles sont les mesures et protocoles en cas d'urgence en lien avec les élections présidentielles prochaines ?

Il n'y a pas de protocole particulier en cas d'élections présidentielles. Par contre, nous avons prévu des scénarii où des manifestations auraient lieu aux alentours de l'école.

10. **Evaluations Nationales CP, CE1 et CM1**

Les élèves de CP, CE1, CM1 ont passé les mêmes évaluations nationales que celles des classes françaises. Les CP auront une deuxième évaluation intermédiaire en janvier. Les résultats ont été présentés aux parents, ils ont été également utilisés lors de deux réunions d'équipe où ils ont été analysés.

Français : faiblesse des résultats dans le langage oral en CP et CE1. Les résultats en CM1 en français sont conformes aux résultats nationaux. A noter une faiblesse en lecture (fluence) et dans la compréhension des implicites. (La fluence est le nombre de mots lus à la minute.)

Mathématiques : moins de décalage entre les résultats français et ceux de l'école au CP et au CE1. Globalement, les résultats des élèves de l'école sont meilleurs pour les procédures mathématiques, les techniques de calcul ainsi que le calcul mental.

11. **Prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)**

La difficulté scolaire existe dans notre établissement comme dans toute école. Nous avons estimé en réunion avec les enseignants que 65 enfants de l'école étaient en difficulté scolaire. Sur ces 65 enfants, une dizaine est en grande difficulté et des prises en charges spécifiques sont donc à prévoir. Pour remédier à ces difficultés scolaires, plusieurs actions sont mises en œuvre

- La différenciation pédagogique : cela permet de proposer à des élèves en difficulté des mises en œuvre différentes, moins de trace écrite, réduction des exercices demandés, simplification des consignes, reformulation orale des consignes ... Globalement, chaque enseignement est pensé pour être fait à 3 niveaux d'élèves différents alors qu'ils sont tous dans le même niveau. La difficulté scolaire doit être partagée avec les parents concernés. Ils doivent être informés.
- Les APC : aides pédagogiques complémentaires. Les enseignants choisissent quelques élèves pour faire un travail spécifique en fonction des difficultés rencontrées. Ces APC ne concernent pas forcément les élèves en grande difficulté. Ces APC concernent toutes les classes de la MS au CM2.
 - o Pour l'instant jusqu'aux vacances, ces APC se déroulent le jeudi après-midi pour toutes les classes sur un créneau de 2 heures.
 - o Cet horaire n'est pas le plus profitable. L'aménagement du temps scolaire actuel ne permet pas facilement de varier les moments où les APC sont proposés. Une pause méridienne de 2 heures permettrait d'avoir davantage de latitude pour mettre en place cette aide.
- La difficulté scolaire est également abordée entre enseignants. A 3 reprises par exemple, nous avons échangé sur la difficulté scolaire et partagé nos opinions.

Le collectif est important dans le fonctionnement de notre école. Les décisions de maintien, de passage anticipé seront partagées en équipe. C'est également un point fort de notre école.
- PAI (plan d'accueil individualisé) : certains élèves de l'école (15) ont des projets d'accueil individualisés. Ces élèves ont des prescriptions médicales en fonction des pathologies dont ils souffrent. Ils doivent prendre des médicaments ou bénéficier d'un régime particulier... L'infirmière de l'école a reçu les informations médicales des parents, mis à jour les PAI. Ils seront formalisés avec le médecin de l'Ambassade.
- Le 5 décembre, un contrôle de la vision sera organisé à l'école. Il sera mené par le docteur Chanfi qui sera accompagné d'autres médecins et spécialistes de la vision. Deux niveaux (CP et CM2) seront concernés. D'autres élèves pourront bénéficier de ce dépistage organisé bénévolement.

Parents - Demande d'une psychologue scolaire (2 jours par semaine) ne pas négliger le primaire

La présence d'un psychologue à l'école en permanence n'est pas dans les projets. Quand un besoin collectif se fait ressentir, l'établissement peut faire appel à un psychologue ; c'est ce qui c'était passé suite au décès de deux élèves dans un accident d'avion. A titre individuel, nous préconisons, orientons mais cela reste une démarche individuelle et personnelle. Mme Leoni précise que l'écoute fait partie des prérogatives de l'infirmière scolaire. Dans le cas de harcèlement, c'est tout une équipe qui intervient. Un psychologue scolaire ne peut pas intervenir sans l'accord des parents.

12. **Projets de l'année :**

- a. Ce point à l'ordre du jour ne peut pas être abordé après 2 heures de réunion.

M. Gaudillier regrette que ces deux heures de réunion n'aient pas permis de découvrir la variété et le grand nombre de projets menés au sein des classes. Cette richesse est pourtant un atout de l'établissement.

Parents - Quand un enfant ne peut assister à un cours de natation, l'élève se retrouve sous quelle responsabilité ?

Cela peut être au choix de l'enseignant et de l'élève. Un élève dispensé peut rester sous la surveillance d'un autre enseignant ou de la bibliothécaire. Un élève dispensé peut également accompagner ses camarades et aider à l'organisation de l'activité.

Parents - Est-ce que le sujet de la piscine sera abordé en commission hygiène ?

Oui, elle le sera.

13. Questions diverses restantes n'ayant pas pu être traitées au fil de la réunion.

Parents – Qu'en est-il du projet d'établissement ?

Les parents d'élèves n'ont pas été destinataire du dernier projet d'établissement. Mme Leoni répond que le projet sera mis en ligne sur le site.

Parents - La reprographie (ou l'accès aux photocopies) est-elle accessible aux élèves ?

Le directeur répond que non.

Parents - Est-il possible de laisser les enfants venir avec leur lunch box moyennement un forfait versé à l'établissement ?

M. Gaudillier répond qu'il faudra sûrement qu'un service de lunch-box soit proposé aux élèves mais il faudra cadrer ce service, trouver les locaux, le personnel et peut être commencer par les lycéens par exemple.

Parents - Est-il possible de diffuser (via pronote, cahier de liaison) un mot expliquant les différentes instances (APE/COMITÉ DE GESTION. Etc) intervenants dans le fonctionnement de l'établissement avant l'assemblée générale.

M. Gaudillier répond que les cahiers de liaison peuvent servir de lien entre les parents délégués et les parents d'élèves. Mme Leoni précise qu'un livret d'accueil sera proposé à l'ensemble des parents d'élèves de l'école. Ce livret précise les différentes instances et le fonctionnement de l'établissement.

Parents - Est-il possible d'avoir la liste des mails des parents pour les joindre ?

Le directeur précise qu'il faut un accord clair des parents pour transmettre leurs coordonnées.

Les parents répondent que cette demande a été faite depuis longtemps et qu'elle a été accordée par M. l'Ambassadeur.

La proviseure répond que le poste diplomatique veut s'assurer que cette diffusion collective se fasse avec l'accord éclairé des parents.

M. Gaudillier indique qu'un mot clair et précis sera distribué dans les classes pour que les parents donnent leur accord.

M. Gaudillier clôt la réunion et précise qu'une ambiance de travail sereine serait profitable à tous.

Mélanie Blaszczyk



Nicolas Gaudillier

